

## Etes-vous expo aux radiations ionisantes ?

163 2115 - LIB-01  
BIBLIOTHEQUE  
VILLE DE MONTREAL,  
1210 E. RUE SHERBROOKE  
MONTREAL 24

SAVIEZ-VOUS QUE...

- plus de 100 usines du Québec emploient des isotopes radioactifs?
- l'exposition à ces radiations peut provoquer des maladies graves?
- l'entreprise privée néglige l'éducation dans ce domaine?



48th Year

MONTREAL — MAI 1963

No 5

## Les Machinistes célèbrent leur 75<sup>e</sup> anniversaire



LE 75<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DE L'ASSOCIATION internationale des machinistes n'est certainement pas passé inaperçu à Montréal, où le maire Jean Drapeau n'a pas hésité à proclamer le 25 mai 1963: "Journée des Machinistes". Dans sa proclamation officielle, le maire Drapeau rend hommage à l'AIM qui, née dans une fosse à locomotive d'Atlanta, en Georgie, en mai 1888, "jouit d'un prestige et d'une influence mérités tant chez nous que partout ailleurs". Le premier magistrat

de Montréal se dit heureux de s'associer aux membres de ce syndicat, à ceux du CTC, de la FTQ et du CTM pour souligner l'événement. On aperçoit ici M. Drapeau faisant lire la proclamation au vice-président international George Watkins, de l'AIM, en présence, de gauche à droite, des confrères Louis Laberge, Claude Jodoin, président du CTC, et Mike Rygus, vice-président canadien du syndicat.

Les travailleurs n'ont pas l'habitude de boudier le progrès. Ils lui font même un accueil étonnamment favorable, compte tenu du peu de cas que l'on fait habituellement de leur sécurité d'emploi, de leur santé et de leur bien-être au moment d'apporter certains changements technologiques à la production ou d'y introduire certaines innovations. On connaît les conséquences parfois tragiques de l'automation; mais, qui sait les effets de l'introduction des isotopes radioactifs à l'usine?

Combien de travailleurs du Québec savent qu'il existe, dans notre province, plus d'une centaine d'entreprises, notamment dans les industries minière, métallurgique, chimique, papetière, etc., où l'on fait usage d'isotopes radioactifs produisant des radiations ionisantes pouvant compromettre gravement leur santé et celle de leur progéniture, et même causer la mort?

Combattre l'ignorance, d'abord

Leur ignorance n'a rien d'étonnant puisqu'une enquête menée par le mouvement syndical révèle que l'entreprise privée ne fait à peu près rien pour renseigner son personnel de la production, ou même de la direction, sur cette récente acquisition de la technologie industrielle. Il semble que seuls les employés d'entreprises publiques exploitant des réacteurs atomiques, telles l'Énergie atomique du Canada et l'Hydro-Ontario, reçoivent actuellement une éducation satisfaisante en ce qui a trait aux risques que comporte l'utilisation d'un pareil équipement.

Le danger que présentent les radiations ionisantes au travail est en tous points semblable à celui que nous font subir les retombées radioactives. De même que le mouvement syndical combat cette dernière menace en réclamant la cessation des essais nucléaires et le désarmement, de même lui faudra-t-il protéger un grand nombre de ses membres, doublement exposés aux radiations, en menant à la fois la lutte au niveau même de l'usine et auprès des autorités gouvernementales.

Mieux vaut prévenir que guérir

En attendant que les pouvoirs publics interviennent pour protéger les travailleurs industriels, il semble que les syndicats devront exiger des employeurs, par la voie des négociations collectives, certaines mesures de sécurité indispensables. Même si l'on ne connaît pas encore, au Québec, de cas patent d'accident ou de maladie attribuable aux isotopes radioactifs, on peut profiter de l'expérience des autres pour s'empresser de prévenir avant qu'il soit besoin de guérir.

En date du 1<sup>er</sup> août dernier, la FAT-COI publiait une liste de 14 cas d'accidents par la radioactivité indémnisés, aux États-Unis, en Grande-Bretagne et en France, pour des sommes allant de \$9,000 à \$112,000. On cite encore le

cas de l'électricien Ben Zawacki, de Bridgeport, aux États-Unis, qui a conservé pendant plus de 12 heures dans le tiroir à gants de son automobile une capsule radioactive trouvée par hasard sur un chantier de construction.

Des mesures de sécurité urgentes

Cet incident, qui remonte à quelques années, illustre bien la nécessité, pour les syndicats, de s'occuper de la protection de leurs membres exposés aux radiations ionisantes en attendant que les pouvoirs publics assument toutes leurs responsabilités. Outre un programme d'éducation complet à l'intention des travailleurs utilisant eux-mêmes des isotopes radioactifs, nos organisations devraient exiger immédiatement de la direction des entreprises les mesures de sécurité suivantes:

—l'équipement radioactif devrait être soigneusement isolé, de manière à protéger non seulement le public, mais également tous les travailleurs dont la tâche n'exige pas expressément son usage;

Rabaisser les risques à zéro —il faut s'assurer de l'absence de toute fuite de radioactivité, sous forme d'air ou d'eau contaminés, de rebuts, ou à l'occasion du transport de matériaux rendus radioactifs; les travailleurs eux-mêmes exerçant leurs fonctions dans des endroits contaminés doivent être examinés soigneusement afin de ne pas étendre la contamination à d'autres endroits de l'usine;

—l'entreprise devrait être tenue d'établir un dossier permanent de tout employé exposé aux radiations et mettre ce dossier à la disposition du travailleur ou de son syndicat, sur demande;

—les syndicats ou les comités mixtes de sécurité devraient être autorisés à examiner en tout temps et à discuter constamment les opérations comportant une exposition aux radiations ionisantes, de manière à réduire le degré d'exposition à un degré minimum, compatible avec la sécurité du travailleur et de sa progéniture.

Des maladies à retardement

Enfin, les experts syndicaux sont d'avis que nos organisations devraient exiger des autorités provinciales que la Loi des accidents du travail reconnaisse comme maladies industrielles, pour une période allant jusqu'à 30 années après l'exposition aux radiations ionisantes, des maladies comme

(Suite à la page suivante)

Le dévot  
des  
journaux  
syndicaux  
canadiens



Fondé  
par  
Gustave  
Franco,  
en 1916

Publié dans le but de promouvoir les réformes législatives nécessaires à la protection de la classe ouvrière du Québec et à l'amélioration de son sort.

Organe officiel de la  
**FEDERATION DES TRAVAILLEURS DU QUEBEC**

Comité exécutif :

Roger PROVOST, président; Louis LABERGE, Jean GERIN-LAJOIE, vice-présidents; John PURDIE, secrétaire; André THIBAudeau, trésorier.

Directeur : Roger PROVOST; rédacteur : Noël PERUSSE.

Adressez toutes communications à :

1327 est, boul. St-Joseph, Montréal 34 — Tél. Lafontaine 7-1218

Imprimé par l'imprimerie Radio-TV, 8430, rue Casgrain, DU. 7-6218



Le ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement au numéraire et l'envoi comme objet de la deuxième classe de la présente publication.

## EDITORIAL

# Et si c'était vrai, la planification?...

Au moment où vont s'ouvrir les portes du Collège canadien des travailleurs, qui constitue une magnifique initiative du Congrès du travail du Canada réalisée en collaboration avec les universités de Montréal et McGill, ainsi que la FTQ et la CSN, on peut déjà se demander s'il s'agit là d'une mesure suffisante pour répondre aux besoins de formation des travailleurs, à l'heure de la planification économique.

On peut ergoter indéfiniment et entretenir des doutes sérieux sur la volonté réelle des libéraux provinciaux et fédéraux de faire de la planification. Mais, indépendamment de leur sincérité, il peut se faire que, sans aucune préoccupation idéologique, ils se laissent prendre dans l'engrenage de la planification en faisant, précisément, semblant d'en faire.

Et même si, sous prétexte de démocratisation de la planification, le gouvernement en abandonnait la réalisation aux agents de la vie économique, dans l'espoir que les conflits d'intérêt suffiraient à tout paralyser, alors même que la consultation ne servirait que de prétexte à l'inaction, il faudrait néanmoins que le mouvement syndical y participe, quand ce ne serait que pour empêcher que le peu de planification qui pourrait s'y faire, se fasse au détriment des travailleurs et au bénéfice exclusif de la grande entreprise.

Au récent meeting du Conseil consultatif de la FTQ, à North Hatley, le professeur Jacques Dofny, de l'université de Montréal, en même temps qu'il exprimait son scepticisme à l'endroit de la planification libérale, engageait les forces syndicales à s'y préparer et à former leurs propres techniciens afin que l'entreprise ne soit pas une vaste fumisterie qui n'aurait de la planification que le nom.

Le Collège canadien des travailleurs, à peine né, peut-il — et doit-il — s'atteler à une pareille tâche? Le mouvement syndical possède-t-il les ressources et les institutions qui lui permettraient de se constituer une équipe de techniciens de la planification? On peut, pour l'instant, en douter.

LE MONDE OUVRIER publie, dans la présente livraison, une analyse rapide des prévisions budgétaires du gouvernement provincial pour l'exercice 1963-64. On y constate, à côté de véritables loufoqueries, le fait que le ministère du Travail, contrairement à d'autres ministères, ne consacre rien à la formation des travailleurs.

Evidemment, cela tient partiellement au fait que le mouvement syndical a presque toujours voulu, à bon droit, garder son indépendance à l'égard de l'Etat. Mais, il nous semble qu'au moment où l'on va faire appel à lui, à titre d'agent de la vie économique, pour participer à la planification, on lui donne le mandat de travailler, dans l'optique d'un secteur important de la société, à l'élaboration d'une politique de bien commun. Peut-on raisonnablement exiger de lui qu'il fasse tous les frais de l'opération? Peut-on s'attendre à une participation utile à l'ensemble de la société, s'il n'y apporte qu'esprit revendicatif et improvisation?

La formation de techniciens syndicaux de la planification ne se limite pas à un petit cours accéléré en économie, à des colloques ou à des lunches-causeries; cela suppose des séjours et des stages d'étude prolongés à l'étranger. Nous croyons que cela intéresse tout autant l'ensemble de la société — et plus particulièrement le ministère du Travail — que la formation de spécialistes en médecine et d'artistes-peintres.

Nous avons des conseils des arts qui multiplient les bourses à l'intention des imberbes et des barbus. A quand un conseil de l'éducation populaire qui permettrait aux travailleurs de parfaire leur formation à l'étranger?

## La chronologie d'un certificat

MONTREAL — On a assisté à des 1er et à des 2e anniversaires de requêtes en reconnaissance syndicale. Mais on a rarement vu une période de cinq ans et demi s'écouler entre la demande et l'octroi d'un certificat. Voici, telle qu'elle nous a été racontée par le confrère Jean Lachapelle, représentant de l'Association internationale des machinistes, la chronologie du certificat de la Fleetwood Corporation, à Montréal.

- 1) Début de la campagne d'organisation en octobre 1957.
- 2) Requête en reconnaissance le 18 novembre 1957.
- 3) Le 10 décembre, la CRO décrète un vote.
- 4) Le 20 décembre, tenue du scrutin, défavorable au syndicat.
- 5) L'AIM demande que, pour cause d'intimidation, menaces et renvois, le vote soit annulé et repris.
- 6) Le 14 janvier 1958, la CRO décrète un second vote.
- 7) Le 27 janvier, un syndicat de boutique nouvellement formé empêche la tenue du scrutin par un bref de prohibition.
- 8) Le 27 avril 1960, le juge C.-A. Bertrand annule la décision du 14 janvier 1958.
- 9) La CRO en appelle de ce jugement.
- 10) Le 17 juillet 1962, la Cour d'appel, par un jugement unanime des cinq juges, renverse ce jugement.
- 11) Le 26 juillet, le syndicat de boutique de Fleetwood demande un certificat.
- 12) Le 6 février 1963, la CRO décide de :
  - a) rejeter cette requête;
  - b) tenir un second vote;
  - c) de réviser la liste d'admissibilité au scrutin.
- 13) Le 4 avril, tenue du 2e scrutin, dont le résultat est favorable à l'AIM, dans une proportion de 3 voix contre une.
- 14) Le 9 avril, octroi du certificat.

Voilà qui se passe de commentaires...

## Exposés?...

(Suite de la page précédente)

la leucémie et le cancer, de même que certains troubles cardiaques et cardiovasculaires, etc. De telles dispositions existent déjà en Grande-Bretagne.

Quand on sait que l'entreprise privée et les pouvoirs publics n'ont pas encore réglé les vieux problèmes de la silicose, des échafaudages et des courroies, il faudrait être bien naïf pour s'imaginer qu'ils vont s'occuper de protéger efficacement les travailleurs contre les risques relativement nouveaux des radiations ionisantes sans que le mouvement syndical s'en mêle. En matière de sécurité au travail comme de salaires et de conditions de travail, on n'est jamais aussi bien servi que par soi-même.

## L'économique sans douleur

# Québec va bientôt passer à la Caisse

par Jean-Claude LABEL

(Le MONDE OUVRIER poursuit la publication d'une chronique économique régulière dont la préparation a été confiée au confrère Jean-Claude Label, publicitaire des Métallurgistes-unis d'Amérique et diplômé en sciences économiques de l'université Laval. Il s'agit d'une entreprise de vulgarisation des problèmes économiques faite à partir d'événements de l'actualité économique intéressant directement les travailleurs. "L'économique sans douleur", cela signifie que, contrairement à ce que prétendent certains démagogues de la politique, l'économique, ça peut se comprendre avec un minimum d'effort, et que les travailleurs ont tout autant besoin que leurs employeurs de comprendre les mécanismes qui régissent leur vie de tous les jours.)

La REDACTION

Le gouvernement provincial songe à créer une Caisse générale de retraite. C'est M. Lesage lui-même qui l'a affirmé au cours d'une récente émission de "Québec en marche". Le premier ministre a même ajouté qu'à cette fin le gouvernement surveillait attentivement les résultats de l'expérience ontarienne et de celle des Métiers de la construction de Montréal.

Voilà sans doute une bonne nouvelle. Mais... Il y a un "mais". On doit en effet espérer que le Québec se prépare à faire mieux que l'Ontario et que, contrairement à ce qu'il a fait dans le domaine de l'assurance-automobile, il ne se contentera pas de copier son voisin.

Il est sans aucun doute très important que le gouvernement s'intéresse aux deux expériences mentionnées par le premier ministre. Il y a en effet des problèmes TECHNIQUES à résoudre. Par exemple, la mobilité professionnelle et géographique des travailleurs pose un problème sérieux. Le caractère intermittent ou saisonnier de certains emplois pose un autre problème. On pourrait mentionner plusieurs problèmes TECHNIQUES du même genre, et nul doute qu'en ce sens les expériences en question peuvent être d'une grande utilité.

Mais quant aux PRINCIPES mêmes d'une Caisse générale de retraite, à mon humble point de vue, l'expérience ontarienne est surtout à EVITER. Quant à celle des métiers de la construction, à cet égard, elle ne constitue qu'un cas particulier et n'a sûrement pas le caractère universel (par définition même) qu'on est en mesure d'exiger d'un plan gouvernemental.

Une Caisse générale de retraite devrait englober tous les travailleurs et devrait être ouverte, sur une base de participation volontaire, aux cultivateurs et aux artisans. Le plan ontarien n'est obligatoire que pour tous les patrons qui emploient 15 ouvriers et plus. Il en résulte qu'un très grand nombre de travailleurs, et parmi les plus mal payés, n'ont pas accès à la Caisse générale de retraite.

Alors qu'une bonne proportion des travailleurs ontariens quittent leur travail à l'âge de 65 ans, ils n'auront droit aux prestations de retraite qu'à l'âge de 70 ans.

Une caisse générale de retraite devrait assurer une parfaite sécurité au travailleur à sa retraite et, à cette fin, les prestations mensuelles devraient équivaloir à au moins la moitié du salaire mensuel que le travailleur concerné retirait au cours de ses meilleures années de travail. Le plan ontarien ne peut procurer que la moitié de ce minimum.

Mais jusqu'à date, il s'agit de défauts qui peuvent se corriger facilement. Il y a pis que cela. Il y a l'esprit même du plan ontarien qui est mauvais en ce qu'il laisse tout le domaine de l'épargne en vue de la vieillesse aux mains de l'entreprise privée, à qui il apporte de nouveaux "clients" sans exiger de comptes. Les entreprises concernées se prennent d'énormes profits à même le rendement du fonds, rendement qui devrait être entièrement distribué sous forme de prestations de vieillesse. De plus, les entreprises en question investissent l'argent ainsi mis à leur disposition (des milliards de dollars annuellement) là où le cœur leur en dit. En Mongolie si ça leur chante.

Un gouvernement qui croit à la planification économique et sait comment cela se fait ne peut se permettre une chose semblable. Que le gouvernement Lesage donne la Caisse générale de retraite à l'entreprise privée et une infime partie de toute l'épargne en vue de la vieillesse sera investie au Québec. Cela signifie des entreprises de moins, un développement économique lent et du chômage en masse.

Qu'il crée au contraire un organisme gouvernemental spécial chargé d'administrer le fonds que constitue une caisse générale de retraite et cela signifie, en un an, plus d'entreprises publiques et mixtes que la Société générale de financement peut espérer en créer en dix ans. Le fait est que le fonds de la Caisse générale de retraite atteindrait, en un an, des proportions plus considérables que celui de la Société générale de financement en dix ans.

La Caisse générale de retraite constitue l'occasion rêvée de se rendre compte si le gouvernement libéral est le gouvernement de l'entreprise privée ou celui du peuple, si oui ou non il veut faire de la planification économique...

## THE BORDEN COMPANY LIMITED

Farm Products Division

LAIT — CREME — BEURRE — OEUFs

FROMAGE "COTTAGE"

3115 COTE-DE-LIESSE ROAD — ST-LAURENT — RI. 8-6901

## En le cherchant dans le budget...

# Le ministère du Travail? Au sous-sol d'économies!

Si vous cherchez le ministère du Travail dans les prévisions budgétaires de l'exercice financier 1963-64, ne vous donnez pas la peine de prendre l'ascenseur: vous le trouverez au sous-sol d'économies! En effet, sur une somme à voter globale de l'ordre de \$787,404,600, le gouvernement provincial ne prévoit pour M. René Hamel que \$5,038,000, dont \$4,248,000 sont consacrés exclusivement à l'administration de ses bureaux et services.

Cinq millions, cela peut quand même paraître une somme considérable. Mais pas quand l'on sait qu'à part le ministère fictif des Affaires fédérales-provinciales, qui a un budget symbolique de \$100,000, le ministère du Travail soumet les plus basses prévisions budgétaires de toute l'administration provinciale.

### Et vive la culture!

Saviez-vous que le vieux ministère du Travail, responsable du maintien de la paix industrielle dans le Québec, se trouvera à dépenser \$134,000 de moins que le tout nouveau ministère des Affaires culturelles, qui a des prévisions de \$5,172,000?

D'ailleurs, indépendamment des Trois Grands qui dépassent les \$100,000,000 — la Jeunesse, la Santé, la Famille et le bien-être social — il y en a de toutes sortes, des ministères auxquels le gouvernement attache une plus grande importance budgétaire qu'à celui du Travail: le secrétariat de la province (\$5,603,400), les Transports (\$6,593,000), la Chasse et la pêche (\$6,798,000), l'Industrie et le commerce (\$7,920,000), le Revenu (\$9,143,000), etc.

### L'agriculture, pas mort!

Vous avez sans doute entendu dire que, de province agricole, le Québec était devenu une province industrielle, et qu'il ne saurait plus être question d'un retour à la terre. Cela ne se voit pas encore dans les prévisions budgétaires. En effet, le ministre de l'Agriculture et de la Colonisation, M. Alcide Courcy, dispose toujours de \$57,000,000 de plus que notre pauvre M. Hamel. N'y a-t-il pas là de quoi vous donner le pire complexe d'infériorité!

En examinant le budget agricole du gouvernement, vous apprendrez qu'on consacre annuellement \$14,650,000 au génie rural, "y compris subventions", \$10,918,800 à l'aménagement de la ferme, "y compris subventions", \$3,980,000 à la colonisation, "y compris subventions". Même au prix que se vendent les patates, c'est de l'argent, ça... Code du travail et alcoolisme

Vous serez peut-être étonnés d'apprendre qu'après que le ministère du Travail réduit de \$652,500 à \$650,000 son aide à l'apprentissage "et autres subventions", celui de l'Agriculture débourse toujours \$4,847,900 — presque le budget de M. Hamel! — au titre des recherches, enseignement et information, "y compris subventions".

Au chapitre des enquêtes et recherches, le ministère du Travail, lui, dispose d'une somme de \$20,000. Même si vous y ajoutez les \$30,000 consacrés au Conseil supérieur du travail — l'organisme qui doit nous donner un code du travail — s'est encore \$125,000 de moins que les \$175,000 que le ministère de la Famille consacre à son Comité d'étude et d'information sur l'alcoolisme. Il est vrai que M. Emilien Lafrance est Lacordaire, alors que M. Hamel... ça, c'est une autre histoire.

### Des canards et des ouvriers

Les prévisions budgétaires contiennent bien d'autres curiosités, dans lesquelles il est difficile de faire un choix. Savez-vous combien le ministère du Travail consacre à la protection des travailleurs, par l'intermédiaire de son service d'inspection des établissements industriels et commerciaux? \$425,000!... Pour la protection de la faune, le ministère de la Chasse et des pêcheries, lui, dépense \$2,328,000, plus \$1,101,500 pour son... "aménagement"!

Vous savez combien les grèves inquiètent les gens, à quel point tout le monde s'intéresse au maintien de la paix industrielle et à la question de la collaboration syndicale-patronale. Mais, savez-vous qu'au poste des relations patronales-ouvrières, le ministère du Travail vient de réduire ses prévisions de \$125,000 à \$80,000? Savez-vous que \$80,000, c'est \$10,000 de moins que les \$90,000 consacrés par le ministère de l'Agriculture à une "subvention pour collaborer au succès des Caisses populaires", lesquelles viennent tout juste d'être autorisées par le gouvernement à participer financièrement à la Société générale de financement?

### La petite caisse à René

On pourrait poursuivre ainsi indéfiniment. Le proverbe dit qu'on ne prête qu'aux riches. Il semble qu'on ne subventionne pas davantage les malotins. Alors que M. Hamel ne dispose que de \$10,000 pour les dépenses imprévues (du bon patronage?), le ministère de l'Industrie et du Commerce distribue pour \$673,000 de subventions de toutes sortes. D'ailleurs, presque tous les ministères, à part celui du Travail, ont à leur budget des subventions atteignant parfois les millions de dollars.

Les travailleurs ont l'impression de constituer un secteur majoritaire de la population, de représenter un facteur capital de la production, de jouer,

par leur politique de revendications, un rôle majeur dans notre vie économique. Eh bien! Il n'en est rien. Les prévisions budgétaires sont là pour leur prouver le contraire. A titre de travailleurs, soumis aux lois ouvrières administrées par le ministère du Travail, ils ne comptent que pour 0.0063 pour cent de la somme globale à voter pour le Parlement de Québec.

### Il y a ministre et ministre du Travail

On peut se demander comment, au moment où l'on parle beaucoup de collaboration ouvrière-patronale, de participation syndicale à la planification démocratique de notre économie, le ministre du Travail peut tolérer un tel état de choses. Evidemment, tout dépend de la conception que l'on se fait d'un ministère du Travail. Au moment de son accession au pouvoir, M. Hamel, premièrement, avait déclaré, en plein congrès de la FTQ, qu'il ne se considérait ni comme le ministre des patrons (merci!), ni comme celui des travailleurs, mais plutôt comme un arbitre entre les deux. En un arbitre, ça n'a pas besoin d'un équipement, d'instruments bien coûteux.

Ultérieurement, après s'être probablement fait rappeler à l'ordre par le "brain-trust" de gauche de son parti, M. Hamel, deuxième-manière s'est rattrapé, en paroles du moins, en se définissant comme étant le ministre des travailleurs. Mais alors, il faut croire que, selon lui, les travailleurs sont nés pour un petit pain, puisque, de 1962-63 à 1963-64, ses prévisions budgétaires n'ont augmenté que de \$385,400, ce qui est moins que la contribution du Québec, \$603,700, à la construction de... l'édifice commémoratif des Pères de la Confédération, à Charlottetown, I.P.E.

Les travailleurs du Québec passent leur temps à revendiquer pour les étudiants, les malades mentaux, les fonctionnaires, les professeurs, etc., ce qui est tout à leur honneur. Mais, il commence peut-être à être temps qu'ils revendiquent aussi pour eux-mêmes.

## MAIONE au CTC

OTTAWA — Le Congrès du travail du Canada vient d'annoncer une importante nomination. Il s'agit de celle du confrère Romano Maione au poste de directeur-adjoint du service des affaires internationales.

Le confrère Maione était antérieurement directeur-adjoint du département d'Action sociale de la Conférence catholique canadienne, à Ottawa. Il avait également occupé diverses postes dans des organismes internationaux, comme la JOC et l'UNESCO.



SI LA TÊTE D'UN MINISTRE était mise à prix, c'est à un peu plus de cinq millions de dollars qu'on évaluerait celle du ministre du Travail, M. René Hamel. C'est beaucoup trop, pensez-vous. Pas si vous faites la comparaison, au moyen des prévisions budgétaires 1963-64, avec d'autres têtes ministérielles beaucoup mieux argentées. Quand M. Daniel Johnson fait voir qu'il veut la tête du ministre de la Famille, M. Emilien Lafrance, ça, c'est du bluff; imaginez: ça va chercher dans les 135 millions, une tête comme ça! Non, s'il manque de têtes, il devrait descendre au sous-sol d'économies.

## Les mineurs sont en faveur du check-off!

ROUYN — Les mineurs de cuivre à l'emploi du groupe Noranda Mines, en Abitibi, ont récemment démontré qu'en dépit de l'opposition de leur employeur, d'une partie de la presse locale et du chef créditiste Réal Caouette, ils sont en faveur de la retenue des cotisations syndicales par l'employeur.

La direction des Métallurgistes-unis d'Amérique, qui mène campagne en faveur d'une loi garantissant la sécurité syndicale, rapporte que la majorité des employés des mines Noranda, Quémont et Normétal ont signé volontairement des cartes autorisant l'employeur à percevoir leur cotisation.

On ignore si ces cartes pourront être légalement invoquées dans l'éventualité de l'adoption d'une loi de sécurité syndicale. "Ce qui importe, de déclarer le confrère Emile Boudreau, directeur-adjoint provin-

cial des Métallurgistes-unis, c'est que les mineurs ont clairement indiqué, en dépit d'une violente opposition, qu'ils désirent associer leurs syndicats sur des bases solides et que, pour ce faire, ils veulent jouir des mêmes droits syndicaux que la presque totalité des travailleurs dans le reste de l'industrie."

## A l'amende pour une augmentation

MONTREAL — Un employeur est mis à l'amende pour avoir augmenté ses employés. C'est ce qu'a décrété le juge Marc-André Blain, qui a trouvé la compagnie Kiddie Togs Manufacturing coupable d'avoir ainsi modifié les conditions de travail, à l'encontre de la Loi de relations ouvrières, alors que l'UIOVD était en instance de reconnaissance syndicale devant la CRO.



Discussion table-ronde au cours des journées d'étude de l'UNESP à Rouyn. Dans le groupe, on reconnaît monsieur l'abbé Jean Goulet, aumônier diocésain des instituteurs et institutrices, M. Lucien Beauchemin, directeur de l'École des Métiers, les confrères Frank Savage, Adélaré Pronovost, Adrien Cloutier, Guy Bisson, et la compagne Diane Héroux, tous de la région, ainsi que les confrères André Thibaudeau, directeur de l'UNESP au Québec, Francis Eady, directeur administratif national, Jacques-V. Morin, responsable à l'éducation, et Yvon Forest, représentant.

## + La clinique des accidents du travail

### Pas finals, les refus de la CAT

Les travailleurs ont souvent l'impression que le refus de la Commission des accidents du travail de satisfaire à leur demande est final. Eh bien ! Il n'en est rien. C'est là un domaine où l'on peut dire qu'il n'est à peu près jamais trop tard pour bien faire. Dans deux articles consécutifs, nous allons énumérer quelques cas d'accidents du travail sur lesquels la CAT a statué négativement, et montrer comment on a réussi à la faire revenir sur sa décision :

— 1 —

1—Votre employeur ne fait pas partie des employeurs sujets à la Loi des accidents du travail. Par exemple, vous travaillez dans un hôtel, ou encore, un magasin comme "Dominion". Toute une catégorie de travailleurs syndiqués ou non ne sont pas protégés par la Loi des accidents du travail parce que l'industrie ou le commerce qui les emploie ne relève pas de la Commission.

Comment remédier à cette situation ?

Naturellement, la Fédération des travailleurs du Québec fait de constantes réclamations auprès du gouvernement et de la Commission afin qu'elle reconnaisse ces catégories. De plus, vos syndicats particuliers font également des demandes afin que leurs membres soient protégés. Mais, d'ici à ce que nos législateurs se décident à protéger tous les ouvriers, vous pouvez au cours de vos négociations demander à votre employeur qu'il s'engage à faire une demande auprès de la Commission afin d'être accepté. Cela est possible dans le cadre de la loi actuelle.

2—Vous avez oublié de faire votre réclamation suivant la formule S-1 pour ceux de langue française, et SS-1 pour ceux de langue anglaise.

Vous n'avez qu'à remplir cette formule au plus tôt.

3—Vous avez fait votre rapport six mois ou plus après la date de l'accident.

La façon évidente de corriger cette situation est d'amener des témoins prouvant qu'il y a vraiment eu accident et, de plus, vous devez fournir de bonnes explications à la Commission au sujet du retard que vous avez mis à faire votre demande.

4—Si vous rapportez l'accident à des personnes autres que votre contremaître ou votre département médical, il y a de bonnes chances que votre cas ne soit jamais accepté par la Commission.

La façon évidente de corriger cette situation est de rapporter votre cas au contremaître, ou au département médical de votre usine s'il y en a un.

5—Vous pouvez voir votre réclamation subir un refus si vous faites un rapport fautif, un rapport qui n'est pas exact. A ce moment-là, vous pouvez faire un nouveau rapport expliquant pourquoi vous vous êtes trompé.

6—La Commission manque de renseignements : vous n'avez pas indiqué le lieu, la date, le nom des témoins. Empressez-vous de lui fournir ces informations essentielles par lettre recommandée.

(à suivre)  
GUY DUPUIS,  
membre du Comité de bien-être.

## En Abitibi

# L'UNESP mène ça de front : éducation et organisation !

ROUYN — Il y a des syndicats qui se disent trop occupés par l'organisation pour faire de l'éducation; d'autres qui, sous prétexte de parfaire l'éducation de leurs membres, négligent d'en faire profiter les non-syndiqués. Eh bien ! Si l'on en croit les porte-parole de l'Union nationale des employés de services publics, les deux ont pu être menées de front, récemment, en Abitibi.

Pendant qu'elle recrutait en un temps-éclair les employés de cinq compagnies et coopératives d'électricité à Mont-Laurier, Val Barrette, LaSarre, Ferme-Neuve et Barraute, l'UNESP organisait en même temps ses premières journées d'étude à être tenues en Abitibi, au début du mois. Une vingtaine de dirigeants locaux venus des quatre coins du nord-ouest québécois ont participé à l'expérience.

Un bon service, ça se paie

Le directeur provincial de ce syndicat, le confrère André Thibaudeau, qui est également trésorier de la FTQ, a profité de l'occasion pour vanter les mérites de la retenue des cotisations syndicales par l'employeur, une formule de sécurité syndicale qui est actuellement battue en brèche à l'instigation de Noranda Mines dans cette région. Il a montré que c'est grâce au "check-off" que l'UNESP peut aussi bien desservir ses membres abitibiens.

L'aumônier diocésain du Syndicat des instituteurs et des institutrices, l'abbé Jean Goulet, participait également à ces journées d'étude. Après avoir résumé le message des deux dernières encycliques de Jean XXIII, il a souligné la nouvelle mission du syndicalisme.

Syndicalisme, gage de liberté  
"Le syndicat, de déclarer l'abbé Goulet, dépasse maintenant son rôle originnaire de mouvement de revendication; il constitue un corps intermédiaire entre l'individu et l'Etat, dont le rôle doit aller sans cesse grandissant. C'est aux syndicats que revient le soin de sauvegarder la liberté individuelle."

Le stage d'éducation a été marqué par la projection de trois films de l'Office national du film, soit "Le délégué d'atelier", "Le grève" et "Alfred J.", par un représentant de l'ONF, M. Paul Larouche, qui s'est déclaré disposé à collaborer de nouveau aux prochaines journées d'étude régionales de l'UNESP, à l'automne.

Ça ne fait que commencer

Le responsable de l'éducation de ce syndicat, le confrère

Jacques-V. Morin, a en effet expliqué aux participants qu'il ne s'agissait là que d'une amorce à un plus vaste programme d'éducation embrassant toute la province.

Enfin, comme cela arrive souvent à l'occasion de stages d'études bien organisés, des participants ont été invités à se produire à la télévision locale. Le représentant de l'UNESP en Abitibi, le confrère Yvon Forest, était l'hôte de l'émission "La voix des mineurs", des Métallurgistes-unis d'Amérique, tandis que le confrère Morin trouvait l'occasion de raconter sa récente expérience africaine à titre d'expert de l'Organisation Internationale du Travail.

chez Ayers la qualité est une tradition



COUVERTURES de LITS et de VOYAGE  
DONT LA QUALITÉ FAIT HONNEUR AUX PRODUITS CANADIENS...

PURE LAINE □ LAINE/ORLON □ VISCOSE/LAINE □ CES COUVERTURES SONT CHAUDES ET CONFORTABLES EN TOUTE SAISON ET PARTOUT: MAISONS... CHALET... HÔTELS... HÔPITAUX... INSTITUTIONS

**DOMINION AYERS LIMITED**  
SECTION DES COUVERTURES □ LACHUTE, QUÉ. □ Maison Fondée en 1870

# Le tour des conseils du travail

## A Montréal: mémoire sur le code municipal

Le Conseil du travail de Montréal a décidé de préparer un mémoire sur le code municipal qui sera soumis au ministère des Affaires municipales d'ici la fin de juin. Le CTM s'inspirera notamment des amendements qu'il a déjà proposés à nos lois municipales.

Le Conseil a également adressé ses félicitations, à l'occasion de son 75e anni-



Si le CTM occupe ici plus d'espace que les autres conseils du travail, ce n'est pas par favoritisme, mais à cause de l'activité intense qu'il connaît et de ses prises de positions nombreuses. C'est d'ailleurs le seul conseil du Québec qui s'est donné un secrétaire administratif permanent. Il s'agit du confrère Gérard Rancourt, que l'on aperçoit ci-haut, et qui est le grand animateur de la centrale syndicale métropolitaine.

Le CTM occupe également un espace de fondation, à l'Association internationale des machinistes, à laquelle appartient son président, le confrère Louis Laberge. Il a en même temps arrêté son programme en vue de la célébration de la fête du Travail.

À la suite de la FTQ, qui lui avait consacré une somme de \$100, le CTM a fait un don de \$50 à l'Association des étudiants de l'université de Montréal, afin de lui aider à envoyer cinq délégués à un colloque de l'Entr'aide universitaire mondiale, au Pakistan. En outre, il a autorisé ses dirigeants à rencontrer ceux du Collège des médecins pour discuter la situation des hôpitaux privés de Montréal et certaines plaintes formulées par ses délégués.

Les délégués au Conseil ont également donné leur appui aux grévistes de la Solbec et demandé au gouvernement provincial de forcer les employeurs à percevoir les cotisations syndicales quand leurs employés les y autorisent. Ils ont en outre expédié aux États-Unis des télégrammes appuyant la cause des Noirs de l'Alabama et protestant contre l'oppression dont ils sont victimes.

Antérieurement, le CTM avait condamné le terrorisme FLQ et réitéré son opposition au séparatisme. Il avait en même temps exigé le redressement des griefs légitimes des Canadiens français et le respect des libertés civiles dans la restauration de l'ordre. Il a également demandé au gouvernement Pearson de permettre la tenue d'un débat spécial sur la question de l'acquisition des armes nucléaires par le Canada, mesure à laquelle s'oppose le mouvement syndical.

Enfin, le Conseil, ému par les méfaits d'incendiaires, a recommandé l'institution d'une commission d'étude des méthodes de prévention et de combat de l'incendie, conformément aux revendications des pompiers syndiqués.

## A Rouyn-Noranda: la sécurité syndicale

Le Conseil du travail de Rouyn-Noranda, qui se situe à la fois au coeur des empires miniers Noranda et Beauchemin et en plein château-fort du chef créditiste Réal Caouette, a adopté une vigoureuse résolution en faveur de la sécurité syndicale dans laquelle il s'adresse notamment au ministre du Travail, M. René Hamel.

S'appuyant sur les déclarations du premier ministre Jean Lesage et des ministres René Lévesque et Alcide Courcy, le CTRN demande au gouvernement provincial de faire adopter sans retard une loi "forçant les employeurs... à retenir les cotisations syndicales des employés qui les autorisent à cet effet lorsqu'une demande... leur est présentée par une association d'employés "bona fide" et reconnue par la Commission de relations ouvrières".

Le Conseil souligne que chaque jour de délai contribue à semer la confusion chez les travailleurs en raison de la propagande qui se fait en Abitibi en faveur du syndicalisme de boutique.

## A Grand-Mère: bibliothèque et centre récréatif

Le Conseil du travail de Shawinigan-Grand-Mère s'intéresse beaucoup, ces temps-ci, aux problèmes des loisirs et de la culture populaire.

Le CTSGM a notamment décidé d'écrire aux autorités municipales pour savoir où en sont rendues les démarches au sujet de la bibliothèque municipale et pour appuyer la demande de la jeunesse de Grand-Mère en faveur de la construction d'un centre récréatif, où les jeunes pourraient s'amuser tout en recevant une formation.

## A Baie-Comeau: un nouveau président

Le Conseil du travail de Baie-Comeau s'est donné un

nouveau président. Il s'agit du confrère Claude Amyot, élu en remplacement du confrère Eddy Normandeau, qui ne sollicitait pas un renouvellement de son mandat. Le nouveau président Amyot a rendu un vibrant hommage à son prédécesseur, qui a fait oeuvre de pionnier à la tête de ce jeune conseil du travail.

Les autres membres de l'exécutif sont les confrères Julien Michaud, vice-président, Jean Gagnon, secrétaire-archiviste, Albert Dubé, trésorier, H. Léonard, J.-P. Lavoie, Y. Desrosiers et A. Gagnon, directeurs.

En outre, le CTBC s'est employé activement à obtenir de tous ses affiliés des contributions financières au Collège canadien des travailleurs. Les délégués tenaient beaucoup à y faire inscrire un syndiqué de la région.

Le Conseil a décidé de protester publiquement contre le fait que le Comité de l'hôpital de Baie-Comeau oublie systématiquement de convoquer son délégué auprès de cet organisme, le confrère Henry Léonard. De son côté, le représentant du CTC, le confrère P.-H. Paquet, s'engage à passer une semaine à Baie-Comeau, afin d'étudier à fond les problèmes que suscite la rivalité avec la CSN dans le domaine de la construction.

## A Acton-Vale: bienvenue au CEAP de la FTQ

Le Conseil du travail de Drummondville a décidé d'inviter le Comité d'éducation et d'action politiques de la FTQ à siéger dans cette ville, au début de juin, conformément à la nouvelle politique de cet organisme, qui consiste à tenir ses meetings à divers points de la province afin d'avoir un meilleur contact avec la population.

D'autre part, le CTD a décidé de défrayer, jusqu'à concurrence de 10 cents le mille, les dépenses de ses délégués qui doivent venir d'en dehors de la ville pour assister à ses réunions. Par contre, le Conseil s'est abstenu, en raison de sa situation financière, d'envoyer un délégué à une école du CTC.

## A Thurso: les cours de bien-être en septembre

C'est en septembre, plus précisément le 9, que le Conseil du travail de Buckingham-Thurso inaugurerait sa série de cours de formation de conseillers en bien-être social, en collaboration avec le confrère Julien Major, directeur des services sociaux de la FTQ. La décision a été prise à la suite d'un appel lancé par le confrère A.-O. Robindaine, représentant du CTC.

Par contre, le CTBT a décidé de différer jusqu'aux 8 et 9 juin la fin de semaine organisée par le directeur provincial de l'éducation au CTC, le confrère Philippe Vaillancourt. Au moment de prendre cette décision, les délégués avaient appris que ce dernier se trouvait à l'hôpital.

D'autre part, le confrère Robindaine a commenté les résultats des dernières élections fédérales en disant qu'ils lui semblaient satisfaisants, que le NPD demeurerait le parti de l'avenir et le seul à protéger véritablement les intérêts du mouvement syndical dans le Québec.

## A Trois-Rivières: appui aux employés de Style Guild

Le Conseil du travail de Trois-Rivières et du Cap-de-la-Madeleine a décidé de protester par la voie des journaux contre l'attitude antisindicaliste de la Style Guild du Cap Corporation, qui refuse de négocier avec le syndicat représentant son personnel, et profite de l'inexpérience de jeunes gens pour les induire en erreur et les faire agir à l'encontre de leurs propres intérêts.

D'autre part, le CTRR a décidé de déléguer son président, le confrère Jean-Paul Chandonnet, à la présentation prochaine du mémoire annuel de la FTQ au gouvernement provincial, à Québec. Enfin, les délégués ont résolu de faire défrayer par la caisse du Comité de la fête du Travail le coût de la réparation de la toiture entière du Temple du travail. Une autre résolution prévoit l'érection d'un kiosque de l'étiquette syndicale à l'Exposition régionale de Trois-Rivières.



Le Conseil du travail de Trois-Rivières, présidé par le confrère Jean-Paul Chandonnet, n'a rien perdu de son dynamisme depuis la Semaine de l'étiquette syndicale de l'hiver dernier et depuis sa participation à la campagne électorale des trois candidats NPD de la région.

# La FTQ appuie l'ICRP

MONTREAL — La Fédération des travailleurs du Québec a adressé à tous ses affiliés un appel leur demandant de participer dans la mesure de leurs moyens au financement des importants travaux entrepris par l'Institut canadien de recherches pour la paix, en vue de promouvoir scientifiquement la cause du désarmement et de la paix.

En faisant part de cet appel à la presse, le président Roger Provost a déclaré que la FTQ a décidé d'appuyer officiellement la campagne de financement actuellement menée par l'ICRP et qu'elle a elle-même apporté sa modeste contribution.

## Le désarmement sans chômage

Le leader syndical a déclaré que les travailleurs sont doublement intéressés par la mission que s'est donnée cet organisme, parce qu'en plus d'être préoccupés par leur sécurité personnelle et celle de leurs familles, ils ont également le souci d'éviter que le désarmement s'accompagne d'une dislocation de l'économie dont ils seraient les premières victimes.

Le confrère Provost a ajouté que les salariés devraient être au moins aussi intéressés à contribuer aux recherches sur la paix, qui concernent la survie même de l'humanité et de la civilisation, qu'aux recherches sur certaines maladies à juste titre redoutables, comme les affections cariaques et le cancer.

## Un appel à la population

Le porte-parole de la FTQ estime que toute la société devrait être, comme le sont les syndiqués, d'accord avec les objectifs que poursuit l'Institut canadien de recherches pour la paix, c'est-à-dire l'étude des causes et de la prévention de la guerre, la prévision et la prévention des conséquences fâcheuses que pourrait avoir le désarmement total et universel, etc. Selon lui, la population tout entière et les autorités gouvernementales devraient participer à cette entreprise de salut public.

# PROVOST au CANQ

MONTREAL — Le président Roger Provost, de la FTQ, est devenu l'un des fondateurs du Comité antinucléaire du Québec, créé pour faire échec à la politique Pearson d'acquisition d'armes nucléaires par le Canada.

Les autres fondateurs du CANQ sont Mmes Thérèse Casgrain et Suzanne Viau, de la Voix des femmes, Thérèse Guérin, du RIN, Michel Gouault, de l'AGEUM, Jean-Paul Lefebvre, de la CSN, François-Albert Angers, René Chaloult, Gérard Pelletier, Ambroise Lafortune et Jacques Hébert.

# Nos pompiers à l'oeuvre, à l'épreuve, à l'honneur...



Marcel REMILLARD

Robert W. LEGGETT

Patrick McMANUS

- Trois morts au champ d'honneur
- Une convention... controversée
- La célébration d'un centenaire

L'année 1963 aura été une année fort mouvementée pour l'Association des pompiers de Montréal, un important affilié de la Fédération des travailleurs du Québec. Au moment où nos confrères sont engagés dans le dangereux combat contre les ombres des incendiaires, ils viennent de perdre trois de leurs compagnons de travail dans le tragique incendie du magasin Woodhouse, d'avoir des élections syndicales fort contestées, de signer une convention collective de travail controversée, et de s'engager à participer, de concert avec l'administration municipale, aux manifestations de toutes sortes marquant le centenaire du Service d'incendie de Montréal.

Tout a été dit sur la nuit tragique du 6 avril dernier, sur la mort héroïque des confrères Remillard, Leggett et McManus, et sur le dévouement des docteurs Geneviève de Groot et Pierre Bastien, dont *Le Monde ouvrier* évoque néanmoins le souvenir par l'image.

Quant à la sentence arbitrale, qui accordait aux pompiers une augmentation de salaire de \$625 pour une période de deux ans, elle a donné lieu à une réunion syndicale tumultueuse où l'on a notamment réclamé la tête du président André Plante et fustigé l'arbitre syndical, le confrère Louis Laberge, président du Conseil du travail de Montréal.

Les pompiers sont surtout mécontents de la sentence parce qu'elle ne leur vaut que \$25 de plus que la dernière offre des autorités municipales, et qu'elle ne les met pas encore sur un pied d'égalité avec les policiers. Pour rattraper les policiers, il leur aurait fallu une majoration de

\$900. Le président Plante a proclamé sa détermination de continuer la lutte et de finir par atteindre cet objectif.

Le confrère Plante venait alors de sortir victorieux d'une élection à trois. Les confrères Rosaire Sénécal, Marius Manseau et Yvon Lapierre ont été élus respectivement aux postes de vice-président, de secrétaire et de trésorier.

Pendant ce temps, de concert avec la Fédération des travailleurs du Québec et le Conseil du travail de Montréal, les pompiers continuent de revendiquer l'adoption d'un nouveau code des incendies, ainsi que la réorganisation du commissariat provincial et la création d'une école mobile des pompiers. En raison de l'activité d'incendiaires pathologiques et professionnels, ils exigent la création immédiate d'une commission d'étude de ces questions.

C'est dans ce contexte difficile que l'Association des pompiers participe, par surcroît, aux fêtes du centenaire du Service d'incendie de Montréal, dont le programme prévoit des manifestations pour jusqu'à la fin de l'année. Les célébrations comportent notamment la participation des pompiers au défilé de la Saint-Jean-Baptiste et une visite fraternelle aux sapeurs des huit plus grandes capitales de l'Europe de l'ouest.

Afin de rappeler les principales étapes de l'histoire du Service d'incendie, le public sera invité à voir, au nouveau Centre d'entraînement des pompiers, une rétrospective des principales pièces d'équipement qui ont servi, depuis plus de 100 ans, à combattre le feu à Montréal. Nous publions dans ces pages la photo de quelques voitures d'incendie qui ont fait époque et qui marqueront l'histoire du Service d'incendie de Montréal.

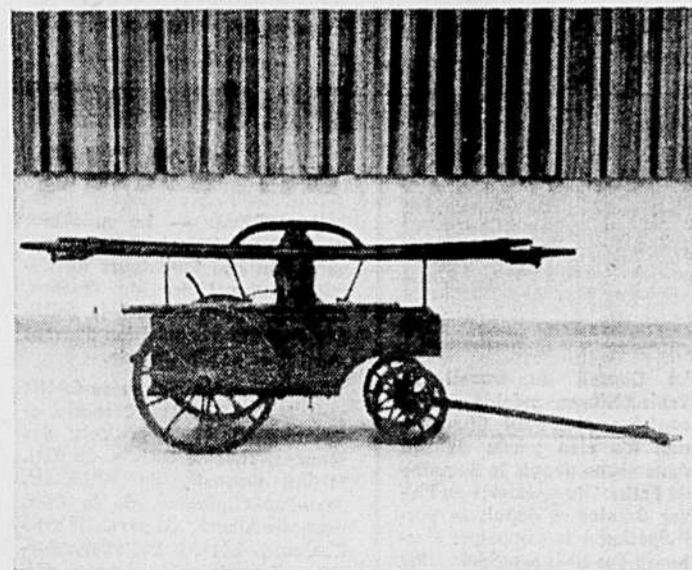
## Les instruments de travail de nos pompiers, de 1856 à 1963

POUR LES POMPIERS SYNDIQUES de Montréal, la nuit du 6 avril dernier restera longtemps dans la mémoire comme étant "la nuit tragique". Cette nuit-là, en effet, ils perdaient trois de leurs confrères dans l'incendie de l'entrepôt de la compagnie Woodhouse. C'étaient les pompiers Marcel Remillard, Robert W. Leggett et Patrick McManus, dont nous publions les photos ci-haut. C'étaient les 100e, 101e et 102e pompiers à périr par le feu ou des suites d'un incendie depuis la constitution du Corps des pompiers de Montréal

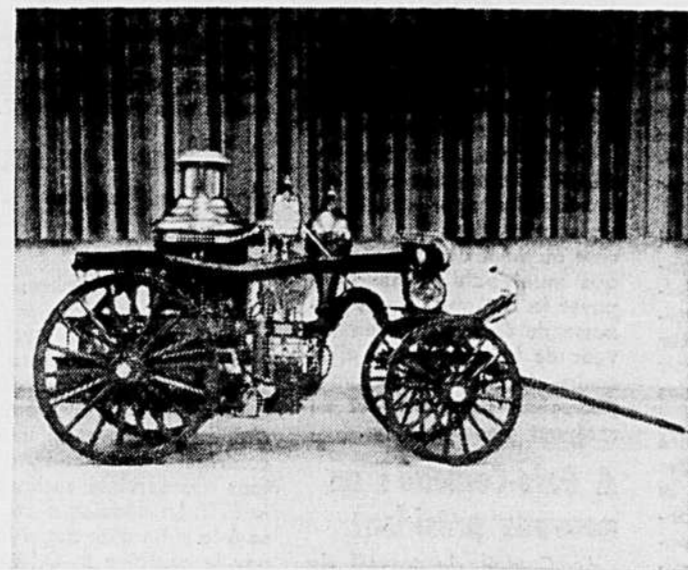
en 1849. L'incendie, que l'on aperçoit à son paroxysme sur la photo du bas, avait été maîtrisé quand les confrères McManus, Leggett et Remillard, occupés à une opération de déblai au 2e étage de l'édifice, furent ensevelis dans l'écroulement des 3e et 4e étages. Lorsqu'on réussit à les dégager sept heures plus tard, deux d'entre eux avaient déjà perdu la vie et le confrère Leggett succomba à l'hôpital le lendemain matin.



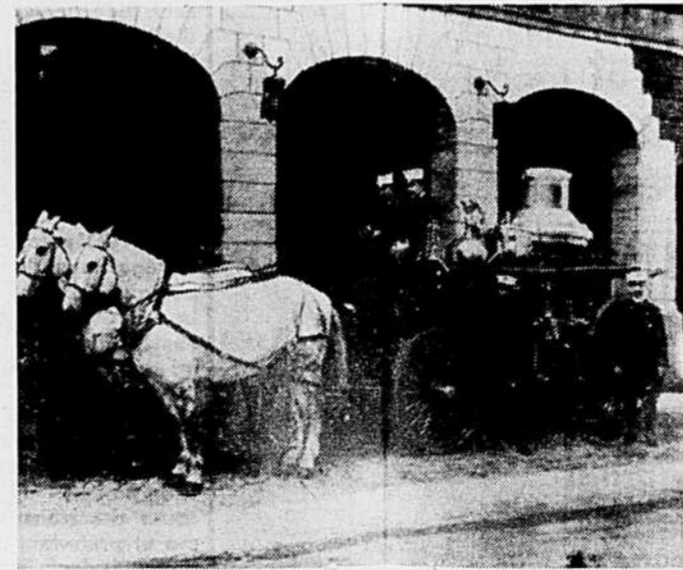
ON L'A SURNOMMÉE "L'ANGE DES POMPIERS". Il s'agit du Dr Geneviève de Groot qui, au risque de sa vie, a soulagé les pompiers coincés dans les décombres. La photo du haut nous la fait voir prenant calmement un café. Aux journalistes qui l'interrogeaient, elle répondit : "S'il vous plaît, ne mentionnez pas ce que j'ai fait; j'ai simplement accompli mon devoir de médecin et j'espère avoir réussi à soulager un peu ces braves qui, eux, sont plus à plaindre que moi..." Cependant, l'Association des pompiers de Montréal n'était pas de cet avis-là et a voté, à l'intention du Dr de Groot et du Dr Pierre Bastien, une résolution de gratitude dont le président André Plante leur remet (photo ci-contre) le texte encadré, en présence du maire Drapeau.



1856 — la pompe à bras des volontaires.



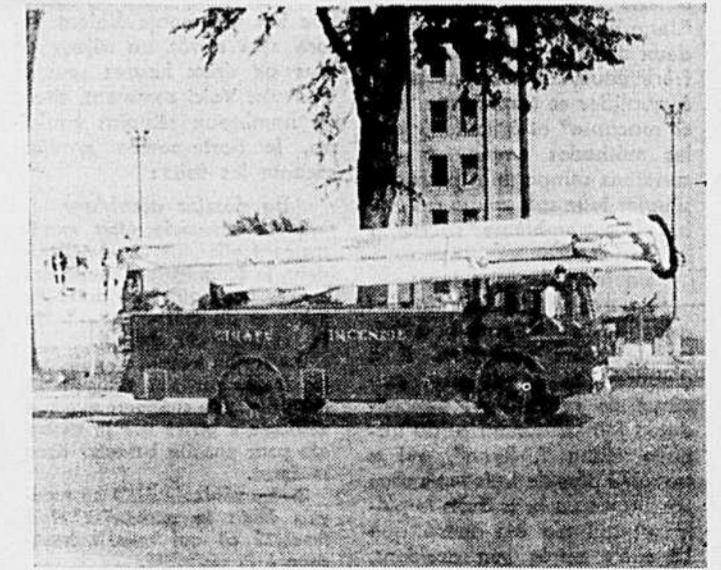
La première pompe à vapeur hyppomobile.



1920 — le "nec plus ultra" de l'équipe.



La célèbre échelle Magyrus, dont les services ne se comptent plus.



L'ultra moderne "giraffe", qui permet de sauver tant de vies.

## Les tisserands filent un mauvais coton



C'EST DANS UNE ATMOSPHERE MELEE d'optimisme et d'appréhension que s'est récemment déroulée, à Montréal, la sixième conférence canadienne du Syndicat des ouvriers du textile d'Amérique. C'est le directeur provincial du SOTA, le confrère Bert Demers (photo de gauche), qui a souhaité aux délégués la bienvenue dans le Québec. Les délégués (photo de droite)



trouvent que l'industrie textile se porte bien depuis quelques années, notamment en raison de la dévaluation du dollar canadien et des surtaxes temporaires à l'importation, mais ils redoutent une détérioration de la situation si le Canada se voit forcé, sous les pressions internationales, à réduire de moitié ses tarifs

douaniers. Tout en étant opposés à une hausse des tarifs, qui aurait pour conséquence de faire monter les prix à la consommation, les tisserands canadiens réclament l'adoption d'un régime de contingentements variables et négociables, qui assureraient à notre industrie une part convenable du marché canadien.

## La "farce macabre" des trophées de sécurité

MONTREAL — La mode est aux débats publics. Après les débats télévisés Marchand-Caouette, Lesage-Johnson, Thiбаudeau-Marchand, voici que la presse nous a donné un passionnant débat Boudreau-Beauchemin dont on ne comprend pas qu'il n'ait pas été transporté à la télévision. Ce dernier débat mettait aux prises le secrétaire-trésorier de la compagnie Solbec Copper Mines, M. André Beauchemin, et le confrère Emile Boudreau, directeur-adjoint provincial des Métallurgistes-unis d'Amérique. Qu'on en juge plutôt!

Comme M. Beauchemin se vantait du fait que les entreprises Beauchemin sont membres de la Québec Metal Mines Accident Prevention Association et que l'une d'elles avait obtenu le trophée de sécurité "John T. Ryan" au cours des deux dernières années, le confrère Boudreau n'a pas hésité à qualifier ce trophée de "farce macabre" et à soutenir que les méthodes employées par certaines compagnies pour dissimuler leur culpabilité à l'ombre de cet emblème "frisent la barbarie".

### Un invalide sous terre

Le porte-parole des Métallos a justifié ses allégations à l'aide de deux exemples. Il a d'abord cité le cas d'un employé de la Sullivan Consolidated Mines, détentrice du trophée "John T. Ryan", qui a travaillé plus de trois mois sous terre avec un bras dans le plâtre et qui n'a été opéré que 18 mois après son accident, parce que la compagnie ne voulait pas briser son "record"

de sécurité. Le confrère Edouard Rouillard a été réopéré en avril dernier et, selon le confrère Boudreau, il restera probablement infirme pour la vie parce qu'il n'a pas reçu les soins requis en temps utile.

M. Beauchemin s'étant avisé de commenter un accident mortel survenu en janvier dernier à la Solbec, le dirigeant des Métallos s'est lancé dans une attaque à l'emporte-pièce, appuyée sur une abondante documentation, contre la compagnie. Le confrère Luc Breton était alors mort sous un tracteur qui s'était renversé. Le confrère Boudreau, accusant la Solbec de tromper délibérément le public, affirme que l'accident s'est produit sur un chemin à l'usage exclusif de la compagnie et que l'accidenté n'est pas mort noyé puisque ses vêtements étaient encore secs après un séjour de plus de deux heures sous le véhicule. Voici comment, citant de nombreux témoins oculaires, le porte-parole syndical raconte les faits:

### Un dossier accablant

1—La chaussée était extrêmement glissante. Après l'accident, la compagnie a donné des ordres pour qu'on répande du sable et du calcium sur toute la longueur du chemin.

2—Breton a tenté d'appliquer les freins sur son véhicule. Il est permis de supposer que son véhicule a glissé sur la chaussée pour ensuite basculer dans le fossé.

3—Le véhicule était en mauvais état: le pare-brise était fracassé ce qui nuisait beaucoup à la visibilité.

4—Il y avait sur les lieux des camions chargés de mine-

rai, des chaînes et des câbles d'acier. Il y avait aussi des torches et des bonbonnes d'oxygène. Il aurait été possible de déboulonner la pelle et de basculer le chargeur en se servant des camions, pour tenter de dégager Breton.

5—La compagnie ne peut pas utiliser l'excuse qu'elle craignait de tuer Breton en basculant le chargeur puisqu'elle a déclaré dès le début que Breton était mort et qu'il n'était pas nécessaire de faire venir le médecin.

6—Entre le moment de l'accident (entre 9 h. 30 et 10 h. a.m.) et le moment de l'arrivée de la grue (vers midi et quart), absolument rien n'a été fait pour tenter de dégager Breton. Les suggestions des employés présents furent systématiquement rejetées.

7—Lorsque Breton fut enfin dégagé, il n'y avait sur les lieux ni civière, ni ambulance, ni médecin. Il n'y avait même pas de couverture pour y enrouler le corps. Ce fut le père de Luc Breton qui dut lui-même transporter le corps de son fils dans son automobile.

8—Pendant un certain moment, alors que Breton était encore emprisonné sous le chargeur, tous les officiers responsables de la compagnie avaient quitté les lieux.

9—Lorsque Breton fut enfin dégagé, le gérant et les contremaîtres se désintéressèrent complètement de lui pour s'occuper du chargeur.

10—L'enquête du coroner mentionne l'asphyxie comme cause de la mort. Breton n'avait été ni écrasé ni noyé.

"BEAUCOUP PLUS QU'UN DOUTE..."

"Indépendamment de ce qui aurait pu être fait avant que

Breton soit dégagé, a dit le confrère Boudreau, il reste que si Breton est vraiment mort d'asphyxie il aurait peut-être pu être sauvé si quelqu'un avait appliqué immédiatement la respiration artificielle lorsqu'il fut dégagé. Malheureusement il n'y avait aucun médecin sur les lieux et la compagnie s'est occupée du chargeur

au lieu de s'occuper de lui." Et le confrère Boudreau conclut en disant: "Nous ne savons jamais si oui ou non Breton est mort à cause de la négligence coupable de la compagnie, mais dans l'esprit des travailleurs qui ont été témoins de l'accident et du père de la victime, il existe beaucoup plus qu'un doute..."



PHOTOGRAPHE SYNDICAL  
DEPUIS 1945

FEDERAL PHOTOS  
1405, MACKAY — VI. 2-2836



"...elle est à nous grâce à

"MA BANQUE"  
POUR 3 MILLIONS DE CANADIENS  
B de M

BANQUE DE MONTRÉAL

Plan de Financement Familial

PRÊTS ÉCONOMIQUES COMPORTANT UNE ASSURANCE-VIE  
AU SERVICE DES CANADIENS DANS TOUTES LES  
SPHÈRES DE LA VIE DEPUIS 1817

## Une semaine après l'intervention de la FTQ

# M. Gérin-Lajoie règle le problème des Beaux-Arts!

MONTREAL — Il semble bien que l'intervention publique de la FTQ dans une affaire requérant l'attention immédiate des autorités gouvernementales, a agi encore une fois. Après les problèmes de la télévision éducative et de l'Institut Albert-Prévost, c'est celui de l'École des Beaux-Arts qui vient d'être réglé une semaine seulement après la publication d'une déclaration de la Fédération des travailleurs du Québec en faveur des professeurs.

Le ministre de la Jeunesse, M. Paul Gérin-Lajoie, a en effet accordé aux enseignants des Beaux-Arts les hausses de salaires et le reclassement du corps professoral qui leur avaient été promis pour le 11 avril dernier. Les professeurs, qui s'emploient à se grouper en syndicat professionnel, avaient menacé de faire la grève avant la fin de l'année académique si on ne satisfaisait pas à leurs revendications.

### Unanimité des intéressés

C'est alors que le trésorier de la FTQ, le confrère André Thibaudeau, avait déclaré que lorsque la direction d'une école, ses employés et les étudiants eux-mêmes déplorait le même malaise, il existait sûrement une situation commandant l'intervention immédiate du gouvernement.

Le porte-parole de la FTQ trouvait inconcevable qu'un gouvernement qui s'est fait élire sur une "politique de grandeur", traite avec "une désinvolture et une mesquinerie aussi scandaleuses les personnes à qui il confie l'éducation de nos enfants". Selon lui, le ministre de la Jeunesse ne semblait pas s'être départi de son attitude cavalière à l'endroit des enseignants depuis la fameuse affaire des normes proposées aux commissions scolaires.

### Paternalisme et syndicalisme

Le confrère Thibaudeau rappelait toutefois qu'à son avis, M. Gérin-Lajoie n'est pas le seul ministre à afficher un pareil mépris pour les serviteurs de l'Etat. Il rapprochait volontiers l'attitude de ce ministre de celle du procureur général, M. Georges-Émile Lapalme, qui a laissé entendre que la fonc-

tion publique était infestée de saboteurs partisans de l'Union nationale, et de celle du premier ministre, M. Jean Lesage, qui a déclaré au Syndicat des fonctionnaires provinciaux qu'on ne négocie pas avec la Reine.

Selon le trésorier de la FTQ, tous ces incidents témoignent d'une "mentalité hautaine, bourgeoise et non démocratique

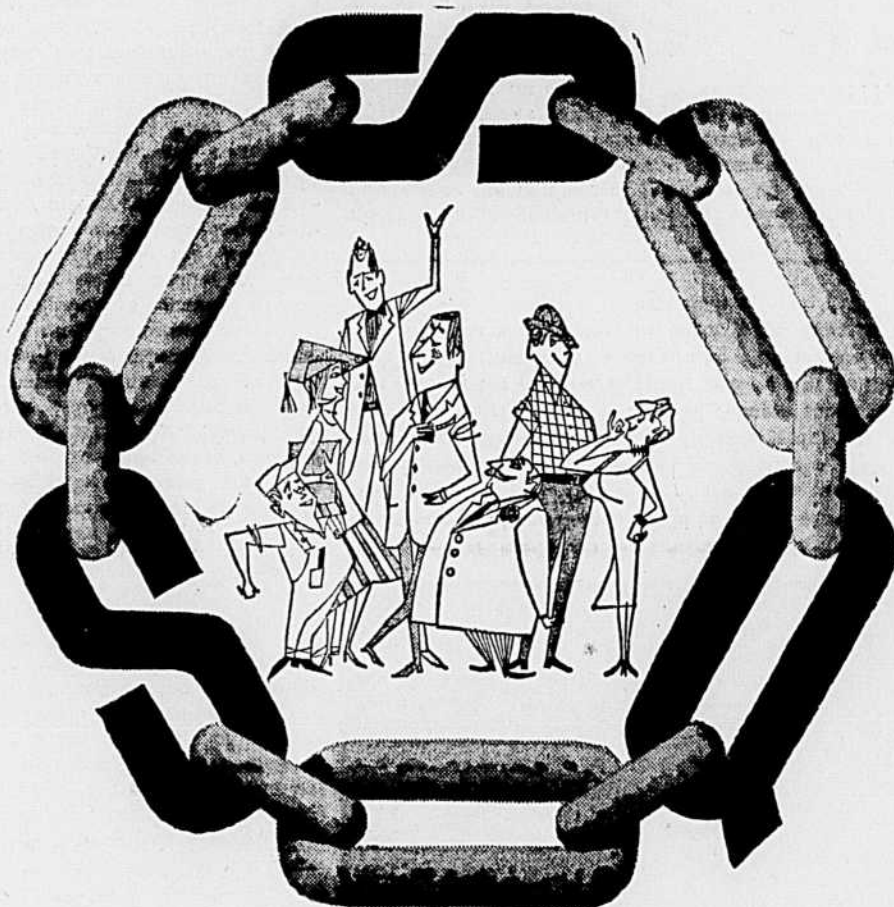
qui augure fort mal pour la valorisation de la fonction publique et la promotion économique et sociale des fonctionnaires". Selon lui, tout cela concourt à démontrer que les serviteurs de l'Etat n'ont rien à attendre du bon vouloir du Prince et qu'ils ne trouveront que dans le syndicalisme les moyens de se faire respecter par leur employeur et d'améliorer leur situation économique, le bien-être de leurs familles et leur prestige social.

liorer leur situation économique, le bien-être de leurs familles et leur prestige social.

### Le contrepois de la socialisation

Le confrère Thibaudeau a déclaré que la FTQ croit dans un Etat fort, qui assume toutes ses responsabilités dans le domaine économique et celui de l'éducation. Mais, dit-il, pour qu'un tel régime, qui nous est

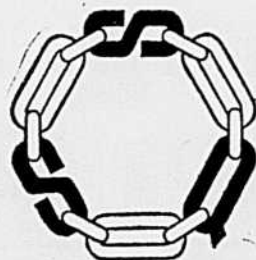
imposé par les besoins de notre temps, reste respectueux de la démocratie et de la dignité humaine, il faut lui apporter le contrepois de la socialisation, préconisée par le pape Jean XXIII et l'épiscopat canadien, et qui, dans le cas des salariés, fonctionnaires comme employés de l'entreprise privée, s'appelle le syndicalisme.



## La chaîne qui vous protège...

des soucis financiers résultant de la maladie

LA MUTUELLE SSQ est la plus ancienne et la plus importante entreprise spécialisée en assurance-maladie née au Québec. Les assurés sont les seuls propriétaires des SSQ et tout excédent des revenus sur les dépenses leur revient, soit en diminution de prime, soit en augmentation de bénéfices. Depuis bien des années, LA MUTUELLE SSQ fournit ainsi des services complets d'assurance-groupe (assurance-maladie, assurance-vie, assurance-salaire) à de nombreuses entreprises, grandes et petites, et à divers syndicats et groupements à travers le Québec. Si vous avez des problèmes d'assurance-groupe, les spécialistes des SSQ se feront un plaisir de vous aider à les analyser et à les résoudre. Pensez-y bien: la MUTUELLE SSQ, c'est la chaîne qui vous protège.



**LA MUTUELLE SSQ** ASSURANCE-GROUPE

LES SERVICES DE SANTÉ DU QUÉBEC

Siège social: Québec, C.P. 3339 — Succursales: Montréal, Sorel, Jonquière

## Elections chez les débardeurs

MONTREAL — Les débardeurs de Montréal se sont récemment donné un nouvel exécutif composé notamment des confrères Paul Asselin, président, et Arthur Cadotte, agent d'affaires. Les autres élus sont les confrères Léopold Corbeil et Odilon Langlois, vice-présidents, Adrien Lemoine, secrétaire-trésorier, Léger Harvey et Leo Brotherton, secrétaires-archivistes, Eugène Blanchette, interprète, Raymond Bouchard et Nazaire Langlois, maréchaux, Ovi-la Benoit et Ernest Langlois, sergent d'armes.

**The Budget Points The Way...**

# Seeking Labour Ministry? Look In Bargain Basement

If you happen to be looking for the Department of Labour in the budget estimates for the fiscal year 1963-64, don't bother boarding the elevator. You'll find it downstairs in the bargain basement! Out of a total sum in the order of \$787,404,600 to be voted, the provincial government is earmarking only \$5,038,000 for Mr. Rene Hamel. And of this amount, \$4,248,000 is destined exclusively for the administration of offices and services.

Five million may nevertheless seem to be a considerable number of dollars. But not when it is realized that apart from the fictitious ministry of federal-provincial affairs — which has a symbolic budget of \$100,000 — the Ministry of Labour submits the lowest budget estimates in the entire provincial administration.

**Three Cheers for Culture!**

Did you know that the venerable labour department, which is responsible for maintaining industrial peace in Quebec, will be spending \$134,000 less than the brand new Ministry of Cultural Affairs, whose budget estimate is \$5,172,000?

Furthermore, apart from the Big Three which surpass the \$100,000,000 mark — Youth, Health, Family and Social Welfare — there are all kinds of other departments to which the government attaches greater budget importance than Labour: Provincial Secretariat (\$5,603,400), Transport (\$6,593,000), Game and Fisheries (\$6,798,000), Industry and Commerce (\$7,581,000), Finance (\$7,920,000), Revenue (\$9,143,000), etc.

**Agriculturalism Not Dead Yet!**

You have no doubt heard it said that Quebec has been transformed from an agricultural province to an industrial province, and that there can be no question of a return to the soil. The change has yet to be reflected in the budget estimates. The Minister of Agricul-

culture and Colonization, Mr. Alcide Courcy, still has \$57,000,000 more at his disposal than our poor Mr. Hamel. Isn't that enough to give you an acute inferiority complex?

Scrutiny of the Government's agricultural budget will inform you that \$14,650,000 is devoted annually to agricultural engineering "including grants"; \$10,918,800 to rural development "including grants"; \$3,980,000 to colonization "including grants". Even at the price potatoes are going for, that's a heap of money.

**Labour Code and Alcoholism**

You may be jolted to learn that while the Ministry of Labour cuts from \$652,000 to \$650,000 its assistance for apprenticeship "and other grants", the Ministry of Agriculture continues to expend \$4,847,000 — almost the budget of Mr. Hamel — on research, education and information... "including grants".

As far as inquiry and research is concerned, the Ministry of Labour's fund is \$20,000. Even if you add the \$30,000 destined for the Superior Labour Council — the body that is to provide us with a labour code — this is still \$125,000 less than the \$175,000 that Family and Social Welfare channels to its study and information committee on alcoholism. It is true that Mr. Emilien Lafrance is a "Lacordaire" teetotaler whereas Mr. Hamel... well, that's another story.

**Of Ducks And Workers**  
The budget estimates con-

tain quite a number of other curiosities, among which it is difficult to choose. Do you know how much the labour department allows for the protection of workers through its industrial and commercial buildings inspection service? \$425,000!... For the protection of wildlife the Ministry of Game and Fisheries spends \$2,328,000, plus \$1,101,500 for "management" of same!

You all know how people worry about strikes, how concerned they are about the maintenance of industrial peace and the striving for labour-management cooperation. But do you know that the financing of labour management relations has been reduced by the Ministry of Labour to \$80,000 from \$125,000? Did you know that \$80,000 is just \$10,000 less than the \$90,000 authorized by the agriculture department for a "grant to contribute to the success of Credit Unions", which have just been authorized by the government to be financial participants in the General Investment Corporation?

**Rene's Petty Cas Box**

We could go on indefinitely. There is a proverb that says money is loaned only to the rich. It seems we don't subsidize either those who are short. While Mr. Hamel has only \$10,000 for unforeseen expenses (some good patronage?), the Ministry of Industry and Commerce doles out \$673,000 in grants of all kinds. As a matter of fact, practically all the Ministries (Labour excepted) have subsidy money ranging up to millions of dollars provided for in their budgets.

The workers have the impression that they constitute a majority sector of the population, that they represent a vital factor in production, that by their policy of demands they play a major roll in the economic life. Well, all that doesn't appear to add up to very much. The budget estimates make that quite clear. As workers subject to the labour laws administered by the labour department, they account for a mere 0.0063 percent of the aggregate amount to be voted for by the Quebec Parliament.

**There Is Minister... and Labour Minister**

One may well ask how the minister of labour can abide such a state of affairs at a time when there is much talk of labour-management accord and of trade union participation in the democratic planning of our economy. Obviously, it all depends on what conception one has of a labour minister. At the time of his accession to power, Mr. Hamel declared at a full-scale convention of the QFL that he did not regard himself as the mi-



IF A MINISTER'S HEAD had a price put on it, that of the minister of labour, Mr. Rene Hamel, would be valued at slightly more than five million dollars. That is much too much, you may think. But not if you make a comparison, based on the 1963-1964 budget estimates, with other ministerial heads which are considerably more gold-plated. When Mr. Daniel Johnson shows that he wants the head of the minister of family welfare, Mr. Emilien Lafrance, he's just bluffing. That happens to be a 135 million dollar noggin. If Mr. Johnson wants heads, he ought to go down to the bargain basement.

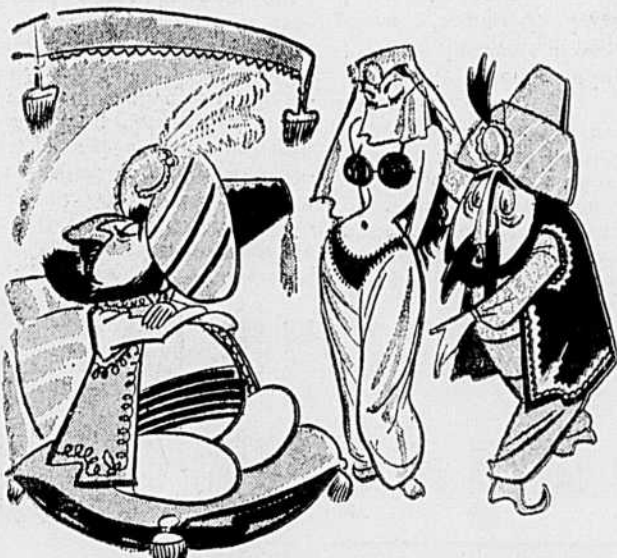
nister of management (thank you!), nor the minister of the workers. Rather, he was a referee between them. A referee, after all, doesn't need costly equipment or instruments.

Later on, after probably having been called to order by the brain trust of the left in his party, Mr. Hamel revised his stand — at least orally — by describing himself as the minister of the workers. But then, one must obviously face up to the fact that the workers are destined to received meagre pichings. For the year

1963-64, his budget estimates are up only \$385,400 over those of 1962-63. The difference is less than Quebec's contribution (\$603,700) to the construction of... a memorial building to the Fathers of Confederation at Charlottetown, P.E.I.

Quebec's workers spend their time making demands for students, for the mentally ill, for civil servants, for teachers and all the rest. This is a splendid tribute to them. Perhaps, however, it's high time they do it for themselves.

**INSIST ON SEEING...**



*the* **UNION LABEL, SHOP CARD AND SERVICE BUTTON**

**Subscribe To LABOUR WORLD**

THE LABOUR WORLD, 1327 St. Joseph Blvd., East, Montreal 34.

Please enroll my ..... subscription(s) to THE LABOUR WORLD. Enclosed is the amount of ..... dollar(s).

The price of one subscription is two dollars (\$2.00)

Name .....  
 Organization .....  
 Address .....  
 City or Town ..... Prov.....

The Dean  
of Canadian  
Labour  
Papers

# THE LABOUR WORLD

Founded by  
Gustave  
Franco,  
in 1916

Published in order to promote the legislative reforms needed for the protection of the Quebec working class and for the betterment of its lot.

Official organ of the  
QUEBEC FEDERATION OF LABOUR

Executive Committee:

Roger PROVOST, president; Louis LABERGE, Jean GERIN-LAJOIE, vice presidents; John PURDIE, secretary; Andre THIBAudeau, treasurer.

Director: Roger PROVOST; Editor: Noël PERUSSE.

Address all correspondence to:

1327 St. Joseph Blvd. East, Montreal 34 — Tel. Lafontaine 7-1218  
Printed by Radio-TV Printing, 8430 Casgrain Street, DU. 7-6218



## EDITORIAL

# What Of Labour's Role In Economic Planning?

Even as the doors are about to be opened to the Canadian Labour College — a magnificent project achieved by the Canadian Labour Congress in cooperation with the University of Montreal, McGill, the QFL and the CNTU — an important question already arises. Is the college sufficient to fill the training needs of workers in the hour of economic planning?

There can be endless wrangling and serious doubts entertained as to how serious the federal and provincial Liberals are about going ahead with economic planning. Quite apart from their sincerity, however, they could well be — without any ideological preoccupation — caught on the treadmill of economic planning by simply pretending to do just that.

It is an established fact that sometimes a few officials who take their duties seriously are sufficient to bring unforeseen and quite unhelped for dynamism to an enterprise whose initial purpose was merely to drown a fish. For example, one can hardly imagine an obstinate person like Gerard Filion allowing the General Investment Corporation to founder under his feet.

And even if, on the pretext of democratizing economic planning, the government were to let men from the sphere of economics take over the realization of such planning in the hope that conflicts of interest would paralyse everything; if consultations served as mere shams for inaction, it would nevertheless be necessary for the trade union movement to participate. It would be necessary in order to prevent planning, no matter how little there was of it, from being worked to the detriment of labour and for the exclusive benefit of big business.

At the recent meeting of the QFL Advisory Council in North Hatley, Professor Jacques Dofny of the University of Montreal voiced some scepticism about the Liberal economic planning. He also called on trade union forces to prepare for it and to train their own technicians, so that the whole project would not be a smokescreen — economic planning in name only.

Can the newborn Canadian Labour College undertake such a task? Should it do so? Does the trade union movement have the resources and the institutions to form a team of economic planning technicians? There could be some doubt about it at the moment.

THE LABOUR WORLD publishes in this edition a brief analysis of the provincial government's budget estimates for the fiscal year 1963-1964. It will be noted, alongside some items that can hardly be regarded as anything but silly, that the department of Labour — unlike other departments — makes no provision for the education of the workers.

This obviously stems in part from the fact that the trade union movement has nearly always, and with good reason, sought to maintain its independence from the State. But it seems to us that at a time when labour is to be called upon, as a spokesman for economic life, to participate in economic planning, it ought to be given adequate opportunity to work on behalf of an important sector of society towards the drafting of a policy for the public good. Can it reasonably be expected to underwrite the whole cost of the operation? Can useful participation within society as a whole be expected if it is based only on a spirit of demands and improvisations?

The preparation of trade union technicians for economic planning isn't limited to a crash course in economics, discussions or after-luncheon speeches. It presupposes travel and lengthy studies abroad. We believe this is a matter of as much interest to the public at large — and the Labour department in particular — as the training of specialists in medicine and in art.

We have art councils that are multiplying the bursaries for the bearded and the beardless. When are we going to have a council for popular education that will permit workers to complete their training abroad?

Guy Merrill DESAULNIERS

AVOCAT — BARRISTER

2228 est, rue Sherbrooke

Tél.: LA. 6-5571 - 72 - 73

## One Week After The QFL'S Intervention

# Gerin-Lajoie Settles The Fine Arts School Problem

MONTREAL — The QFL's public intervention in a matter requiring the immediate attention of government authorities has apparently been effective once again. Recently there were the difficulties about TV education and the Institut Albert-Prevost. Now the problem at l'Ecole des Beaux-Arts (School of Fine Arts) has been settled just a week after the publication of a statement by the Quebec Federation of Labour in support of the teaching staff.

Youth Minister Paul Gerin-Lajoie granted the Beaux-Arts professors the salary increases and the reclassification of teaching personnel that had been promised for April 11. The professors, who are busy grouping themselves in a professional syndicate, had threatened to strike before the end of the academic year unless their demands were met.

### General Unanimity

It was then that the QFL treasurer, Brother Andre Thibaudeau, asserted that where the heads of a school, its employees and the student body itself deplored the same uneasiness it was up to the government to step in immediately.

Brother Thibaudeau found it inconceivable that a government which had won an election on a "policy of grandeur" should treat with "such scandalous lightness and shabbiness the people to whom it entrusts the education of our children." He asserted that the youth minister didn't appear to have altered his cavalier attitude toward teachers since the famous affair of the standards

being proposed to the school commissions.

### Paternalism and Trade Unionism

The QFL officer made it clear however that in his opinion Mr. Gerin-Lajoie isn't the only minister to be so scornful of servants of the State. He likened the attitude to that of the attorney-general, Georges Emile Lapalme, who had implied that the civil service was infested with saboteur National Union partisans; and that of Premier Lesage, who told the provincial civil servants union that one doesn't negotiate with the Queen.

According to Brother Thibaudeau, all these incidents attest to "a haughty, bourgeois and undemocratic mentality that augurs ill for the assessment of the public function and the economic and social advancement of civil servants." It all went to show, he said, that servants of the State have nothing to expect from the good-will of the Prince; that only in trade unionism will they find the means of obtaining employer respect and of improving their economic po-

sition, the welfare of their families and their social standing.

### The Counterbalance of Socialization

Thibaudeau said that the QFL believes in a strong State that assumes its full responsibilities in the fields of economics and education. But, he added, in order that such a regime — imposed on people by the requirements of the times — continue respectful of democracy and human dignity, it must be given the counterbalance of socialization as envisaged by Pope John XXIII and the Canadian Episcopate ... and which, in the case of wage-earners in civil service or private enterprise, is called trade unionism.



IN LOVE WITH A CERTAIN NEW CAR?

BUY IT NOW WITH A LOW-COST, LIFE-INSURED

SCOTIA  
PLAN

LOAN

THE BANK OF  
NOVA SCOTIA

# QFL Affiliates Asked To Support The CPRI

MONTREAL — The Quebec Federation of Labour has asked its affiliates to give all support within their means to the financing of the important work undertaken by the Canadian Peace Research Institute, which is scientifically promoting the cause of disarmament and peace.

QFL President Roger Provost said in an announcement to the press about the appeal that the trade union central had decided to officially support the financial drive by the CPRI, and that it had made a contribution.

### Disarmament Without Unemployment

President Provost said workers had a double interest in the mission the Institute had undertaken because, in addition to concern about their personal safety and that of their families, they hope that disarmament can be achieved without a disruption of the econo-

my. Otherwise they would become the first victims.

The union leader said that wage-earners ought to show at least the same interest in contributing to research for peace, on which the very survival of humanity and civilization depends, as they do in dread sicknesses such as heart disease and cancer.

### General Appeal

The QFL spokesman figured that all society, like the trade unionists, ought to be in agreement with the objectives of the Canadian Peace Research Institute.

These are to study war's causes and seek its prevention, and to foresee and avert the vexatious consequences that total and universal disarmament might have. In Provost's view, the entire population and government authorities should participate in this move for public salvation,

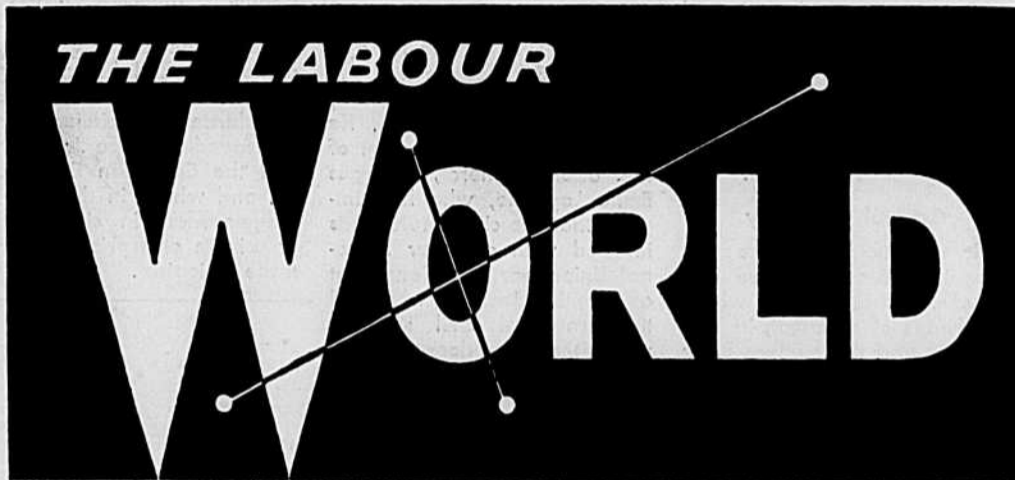


## Quebec Workers:

# Is Ionizing Radiation A Threat At Your Job?

DID YOU KNOW THAT...

- More than one hundred Quebec factories use radioactive isotopes?
- Exposure to this radiation can cause serious illness?
- Private enterprise is neglecting education in this regard?



48e année

MONTREAL — MAY 1963

No. 5

## Our Machinists Celebrate Their 75<sup>th</sup> Anniversary



THE INTERNATIONAL ASSOCIATION of Machinists' 75th Anniversary surely was a big event in Montreal, where Mayor Jean Drapeau readily agreed to proclaim May 25th, 1963, the "Machinist Day". In his official proclamation, Mayor Drapeau paid tribute to the IAM which, while born in a locomotive pit, in Atlanta, Georgia, one evening of May 1888, "deserves the prestige and

influence it enjoys in this city and elsewhere." The first citizen of Montreal said he was proud to associate with the Association's, the CLC's, the QFL's and the MLC's members to celebrate this great anniversary. Mr. Drapeau is seen here congratulating IAM's Canadian vice-president Mike Rygus, with International vice-president George Watkins approving of the gesture.

The working class isn't in the habit of sulking about progress. On the contrary, the workers welcome progress to a surprisingly favourable degree considering the little attention habitually given their job security, their health and their welfare when certain technical changes are introduced to production or other innovations are brought in. Some of the tragic consequences of automation are well known, but who can assess the effects of bringing radioactive isotopes into a plant?

How many Quebec workers know that in our province there are more than one hundred factories—particularly in the mining, metallurgic, chemical, paper and some other industries — where radioactive isotopes are used? They produce radiation which can seriously affect the health of the worker and his offspring, and even cause death.

### Fight Ignorance First

There is nothing surprising about the workers' ignorance. An inquiry made by the trade union movement discloses that private enterprise is doing just about nothing to inform its administrative or production personnel about this recent acquisition by industrial technology. It appears that only employees of public enterprises using atomic reactors, such as the Atomic Energy Commission and Ontario Hydro, are presently receiving satisfactory education concerning the risks involved in the use of such equipment.

The danger of radiation at work is identical in every way to the hazards of radioactive fallout. Just as the trade union movement is combatting the latter threat by demanding the cessation of nuclear tests and disarmament, so will it have to protect a large number of its members, doubly exposed to radiation, by undertaking a campaign at the factory and government levels simultaneously.

### Keep The Doctor Away

Until such time as public authority intervenes to protect industrial workers, it appears that the trade unions will have to require of employers, by means of collective bargaining, that certain indispensable security measures be taken. Even if there is not yet an obvious accident or sickness case due to radioactive isotopes, experiences in other places are our cue to hasten prevention rather than wait and have to find a cure.

Last October 1, the A.F.L.-C.I.O. published a list of 14 cases of accidents due to radioactivity in the United States, Great Britain and France for which indemnities ranging from \$9,000 to \$112,000 were awarded. Still cited is the case of Ben Zawacki, a Bridgeport electrician. For twelve hours he carried in the glove compartment of his car a radioactive cylinder stumbled on at a construction site.

### Reduce Risks To Zero

This incident, which dates back a few years, effectively illustrates the necessity for

trade unions to attend to such members as are exposed to radiation, until such time as the public authorities assume their full responsibilities. In addition to a full education program for workers personally using radioactive isotopes, our organizations should immediately demand these safety measures from the heads of enterprises:

—The radioactive equipment should be carefully isolated, not only to protect the public but also all workers whose work does not specifically require that they use such equipment;

—There must be assurance of no radioactive escape, be it in the form of contaminated air or water, in refuse, or in the transport of materials that have become radioactive; employees who have been working in contaminated areas must be carefully examined to prevent spread of the contamination into other sectors of the factory;

—The enterprise should be required to maintain a permanent record of all employees exposed to radiation and this record should be available to a worker or his trade union on demand;

—Trade unions or joint safety committees should be authorized to check at any time and to discuss constantly such operations that involve exposure to radiation, and this with the purpose of reducing exposure to the minimum degree compatible with the safety of the worker and his progeny.

### Better Help Yourselves

Finally, trade union experts believe that our organizations should require provincial authorities to recognize certain ailments as industrial sicknesses under the Workmen's Compensation Act if they occur up to even 30 years after exposure to radiation. These would include leukemia, cancer and certain heart and cardiovascular troubles, etc. There are such provisions in Great Britain.

When one realizes that private enterprise and public authority have yet to dispose of the old problems of silicosis and unsafe scaffoldings and driving-belts, it would be naive to assume they will provide protection against the comparatively new hazards of radiation, without trade union intervention. In matters of safety, like wages and working conditions, you're never as well off as when you do it yourself.